

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NM3

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les équipes sont réparties en 12 poules de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.

PHASE 2

1^{er} tour :

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule se rencontrent en matches aller-retour.

2nd tour :

Les équipes vainqueurs du 1^{er} tour se rencontrent sur un week-end, sous forme de deux tournois à trois équipes, sur deux sites géographiques déterminés par la Commission Fédérale Sportive.

Chaque tournoi se déroule de la manière suivante :

- 1^{ère} rencontre : les deux équipes sont désignées par tirage au sort ;
- 2^{ème} rencontre : la 3^{ème} équipe joue contre le perdant de la 1^{ère} rencontre ;
- 3^{ème} rencontre : le vainqueur de la 1^{ère} rencontre joue contre la 3^{ème} équipe.

FINALE A QUATRE

Les équipes vainqueurs du 2nd tour de la phase 2 et les champions des zones d'Outre-Mer **invités** disputent sur un week-end une Finale à Quatre **organisée** sur un terrain choisi par la Commission Fédérale Sportive.

Les rencontres **sont déterminées** par tirage au sort de la CFS ; **chaque demi-finale oppose une équipe de NM3 à une équipe invitée.**

Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale Sportive :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale Sportive selon les horaires suivants :
 - 1/2 finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - 1/2 finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des 1/2 Finales.
 - Rencontre pour la 3^{ème} place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue de la **Finale à Quatre**.

ACCESSION EN NM2

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule accèdent à la division NM2 pour la saison suivante, sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation et qu'ils obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT REGIONAL

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule descendent en championnat régional pour la saison suivante.



**ARTICLE 2 -
EQUIPES**

- a) Les équipes descendantes des divisions supérieures ;
 b) Les équipes maintenues en division NM3 de la saison précédente, selon le Règlement ;
 c) Les équipes issues des championnats de Ligues Régionales.
 d) 4 Wild-cards attribuées prioritairement :
 • Aux équipes espoirs des clubs de PROA relégués en PROB ;
 • Aux équipes dont l'intérêt local justifie leur attribution.
- Le Bureau Fédéral est compétent pour les déterminer, après proposition de la Commission Fédérale Sportive.

Au total : 144 équipes.

**ARTICLE 3 -
REGLES DE
PARTICIPATION**

Règles de participation NM3									
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum							
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum							
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	3							
	Licence AS HN	0							
	Licence C	Sans limite							
	Licence C2	0							
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite							
	Vert	Sans limite							
	Jaune	2		0		1		1	0
	Orange	0	OU	2	OU	1	OU	0	1
	Rouge	0		0		0		1	1
Règles de participation NM3 pour les centres de formation agréés PRO B									
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours de 3 saisons précédentes							
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licencié au club au cours de 3 saisons précédentes							
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type C1 ou T, âgés de moins de 21 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans la limitation du nombre de licence C1 ou T							
	Licence AS HN	0							
	Licence C	Sans limite							
	Licence C2	0							
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite							
	Vert	Sans limite							
	Jaune	2				1			1
	Orange	0	OU			1	OU		0
	Rouge	0				0			1

<p><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p>Samedi à 20h00</p>
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<p>Classement : H2</p>
<p><u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES</u></p>	<p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ; OU 1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p>

